



Relever les défis !

Il n'est pas de jours sans qu'Internet sur son application *Google Alert*, site qui relève quotidiennement tous les articles de presse mentionnant le terme "amiante" nous informe de la découverte de nouveaux bâtiments amiantés, de nouvelles victimes, de protestations de personnes exposées ou des refus de l'Etat et de la justice de s'en préoccuper. Rares sont les bonnes nouvelles et comme la tragédie de l'amiante ne cesse de sévir, ces coups de massue à répétition nous font tomber les bras tant nous avons lutté pour mettre fin à ce scandale. Nous croyions ingénument que les acquis démocratiques nous autorisaient à pouvoir compter sur les droits humains et la justice pour défendre les victimes de l'amiante et juger leurs empoisonneurs. Or nous constatons qu'il n'en est rien. Les plaignants sont déboutés, les procès annulés, les jugements cassés, les criminels blanchis et c'est comme si nous étions entrés à reculons dans une planète sauvage régie par la loi des puissants les plus riches.

Il ne d'agit pas de se culpabiliser individuellement. Nous avons tous été bernés par l'offensive néolibérale et si la justice peut se déjuger c'est qu'elle sait que la plupart des plaignants sont à bout de force et cela ne vaut pas que pour les débouté-e-s de l'amiante ! Les manœuvres à la Thatcher et celles des démocratures néolibérales ont affaibli les consciences. Face à ces injustices, nombreux sont les militants qui ont démissionné, perdu espoir, le goût de résister et de mettre sur pied des contre-offensives créatives plus efficaces.

Certes, les luttes obstinées des associations de victimes n'ont pas été vaines, loin de là, mais une inquiétante lassitude gagne leurs militants après tant d'années d'engagement obstiné. Pourtant, leurs victoires telles que la multiplication d'associations dans des pays lointains qui ignoraient tout des ravages de l'amiante et les succès remportés dans quelques pays pour que l'amiante soit banni et ses victimes indemnisées sont encourageants. Et puis nos luttes exemplaires vont beaucoup plus loin que la seule défense des victimes de l'amiante, la prévention de ses risques, l'indemnisation de ses victimes et la dénonciation des coupables. Elles ont engendré et de nouvelles résistances contre les dénis de justice, la complaisance des médecins du travail et l'impunité des criminels d'industrie. La mondialisation de ces résistances garantira l'intégrité morale, la dignité et les acquis démocratiques de l'humanité tout entière dont dépend de plus en plus sa survie.

Pour étayer ces propos, vous lirez ci-après (p. 2) le texte d'un citoyen lucide qui explique mieux que quiconque la situation critique que nous vivons dans les pays dits développés. Puis pour ranimer la mémoire des acquis de nos luttes, nous rendrons hommage aux femmes exemplaires qui ont relevé les défis : ces sept "guerrières" du mésothéliome en Grande Bretagne (p. 3 à 5), Fernanda Giannasi au Brésil (p. 6), les voisin-e-s d'une usine d'amiante-ciment en Espagne (p. 7) et Virginie Dupeyroux avec la publication de son témoignage dans un excellent livre qui vient de paraître en France (p. 8).



Elles ont relevé le défi ! Des veuves et proches des 3'000 victimes de l'amiante de Casale Monferrato en Italie manifestent leur soulagement en apprenant que la condamnation de S. Schmidheiny, co-responsable de cette catastrophe sanitaire a été prolongée en juin 2013 par le tribunal de Turin de 16 à 18 ans de prison. Ce jugement sera néanmoins annulé en Cassation en novembre 2014 sous le fallacieux prétexte de la prescription mais leur lutte continue de plus belle !

Pour contacter la rédaction du bulletin *AlerteAmiante*.
Par mail: francois.iselin@mail-box.ch ou info@caova.ch
Vos critiques, commentaires ou contributions sont bienvenues.

CAOVA Avenue Vinet, 39, 1004 Lausanne
CCP 10 - 25551 - 5, mention "CAOVA"
Infos: www.caova.ch Mail: info@caova.ch



La Créativité ou le désir d'espérance

Une intime conviction m'habite: la créativité puiserait sa source dans le principe espérance.

Aujourd'hui pourtant, il semblerait que le spleen et le désenchantement soient plutôt la norme chez l'homme occidental contemporain. Cette attitude engendre un engourdissement de l'âme, une fatigue spirituelle.

On pourrait parler d'un péché d'acédie, c'est-à-dire d'un renoncement à l'espérance. Ainsi, la figure banale de la réalité est devenue l'homme unidimensionnel dont parlait H. Marcuse. C'est un homo œconomicus désabusé qui se recroqueville dans une pensée gestionnaire et comptable: il se contente d'échanger des marchandises et de gérer le présent. Croire qu'il est possible d'agir et d'œuvrer pour la société lui semble désormais improbable. Ce positionnement confirme le renoncement d'une partie de la pensée occidentale et son deuil de l'Idéal et du Salut: on passe du citoyen au consommateur-spectateur..

Le discours dominant de l'inéluctabilité est charrié dès les années 1980 par M. Thatcher avec son fameux slogan : *there is no alternative* (TINA).

Cette symbolique de l'inévitable, d'une société guidée uniquement par la loi du marché, nourrit la croyance d'une sortie de l'histoire. Elle hypothèque aussi notre capacité à penser l'avenir de manière créative. Dans ce cadre-là, le futur ne vaut plus ce qu'il valait, l'avenir semble sombre et l'on se noie de manière irresponsable dans un présent devenu omniprésent.

Très en phase avec cette pensée du «*lâcher prise*», le néostoïcisme et le bouddhisme seraient aujourd'hui les sagesses à suivre. De fait, la contemplation ou l'adaptation sonneraient comme un gage de sérieux. Ceux qui rêveraient de transformer le monde sont vus comme des fous ou des irresponsables. Au contraire, je pense qu'il est essentiel de tourner le dos au stoïcisme de soumission ou au bouddhisme de renoncement. Ces sagesses-là, traduites dans nos sociétés contemporaines peuvent aussi être vues comme les refuges pour des individus désaffiliés, en rupture d'appartenances collectives. Le néostoïcisme fait en réalité le jeu du désordre établi.

L'espérance, quant à elle, engendre l'imagination et la créativité pour penser un monde meilleur ; elle réintroduit une dimension collective dans la destinée humaine.

Dans la pensée occidentale, d'où nous vient-il ce goût de l'avenir ? Assurément du prophétisme juif qui pense que le temps mène quelque part. Ce prophétisme a ensuite été repris par l'espérance chrétienne, espérance laïcisée enfin par les Lumières sous le nom de progrès.

C'est dans cette vision du temps qui n'est plus circulaire que s'ancre l'occident ; dans ce temps droit que l'on peut

choisir de construire l'avenir. Le présent se bâtit ainsi à l'aune d'un futur désirable et d'une promesse.

N. Grimaldi nous appelle à se réapproprier «*cette subversion continue du présent par l'avenir qu'on peut indifféremment nommer tension, ou effort, ou élan, ou désir, ou volonté*». Il nous dit encore que la conscience humaine peut prendre «*l'initiative de hâter ce qu'elle attend, et de le faire advenir à force de travail et de persévérance, s'appliquant sans cesse à changer la matière du présent pour la métamorphoser, et y faisant lentement comparaître, dessiné par nos efforts, le visage de l'avenir*».

Si comme E. Morin et tant d'autres, nous faisons le constat d'un monde en «*poly-crisis*» et d'une crise de civilisation, lorsque nous sommes guidés par le principe espérance, nous pouvons agir. En quête de sens et pas encore totalement aliénés par le capitalisme, nous cherchons alors des ruptures épistémologiques et des changements de paradigmes pour construire un monde meilleur.

Forts de ce constat et de cette volonté, faisons jaillir la créativité pour refonder le monde ! Cette dernière peut se déployer dans l'invention de nouvelles manières de travailler, voyager, consommer, éduquer, s'alimenter, faire de la politique, ...

L'essentiel est que l'homme se transforme et qu'il découvre les valeurs engendrant ses motifs d'actions. Dans ce monde où l'humain est chosifié, tant de gens meurent avant d'être entièrement nés. C'est grâce à la créativité dont nous pouvons faire preuve qu'il nous est possible de naître avant de mourir.

Cette naissance requiert courage, volonté et foi en l'avenir. Refusons donc le conformisme ambiant et le repli sur la sphère individuelle et domestique ; faisons donc avec créativité l'expérience de nous-mêmes en lien avec l'humanité entière.

Philippe Somsky

Conseiller municipal, Suisse



Manifestation de colère des mineurs de Thetford Mines lors de la grève de l'amiante en 1949. On lit sur les pancartes: *Qu'on nous donne justice et nous retournerons au travail. La lutte profitera à nos enfants, Soyons solidaires jusqu'au bout !*

Quelques "guerrières" féminines de la catastrophe de l'amiante en Grande-Bretagne

Par Laurie Kazan-Allen, traduit par V. Dupeyroux.

<http://ibasecretariat.org/ka-female-fac-tories-of-britains-asbestos-catastrophe.php>

Compte tenu des niveaux colossaux d'exposition à l'amiante subis par les travailleurs et travailleuses, les consommateurs, et les membres de la communauté britanniques au cours du 20^e siècle, il ne fait aucun doute que le nombre de décès dus aux maladies liées à l'amiante se soit révélé massif; un hygiéniste du travail a estimé que le nombre cumulé de morts de l'amiante du pays pourrait dépasser les 800 000. Il est malheureusement vrai, cependant, que personne ne sait combien de vies ont été perdues en raison de l'histoire d'amour de la Grande-Bretagne pour l'amiante; combien de familles ont été déchirées par ces décès évitables, ou combien de vies d'enfants ont été brisées par la perte précoce d'un parent ou par le traumatisme de la mort prématurée d'un grand-parent bien-aimé. De nos jours, la Grande-Bretagne a la fâcheuse distinction d'avoir le taux le plus élevé de mortalité dans le monde dû au cancer pulmonaire, et du mésothéliome. Historiquement, les décès masculins par mésothéliome ont dominé les statistiques avec, parfois, six fois plus de victimes masculines que féminines. Compte tenu du taux de mortalité plus faible chez les femmes britanniques, il est intéressant de noter que tant de cas historiques à travers lesquels la réalité nationale de l'amiante a été révélée, sont dus aux expériences tragiques de ces femmes victimes. Dans les usines et les écoles, à la maison et au travail, les femmes britanniques ont payé de leur vie pour les profits de l'industrie de l'amiante.



Nellie Kershaw, première victime de l'amiante reconnue † 1924

Nellie Kershaw était une ouvrière qui avait travaillé dans les usines textiles d'amiante à Rochdale, une ville industrielle près de Manchester, de 1903, quand elle avait quitté l'école à l'âge de 12 ans, jusqu'en 1922, lorsqu'elle était trop malade pour travailler. Le 22 Juillet 1922, Nellie a reçu un certificat de l'assurance maladie nationale, stipulant sa mauvaise santé qui identifiait sa

pathologie comme un « empoisonnement à l'amiante. » Comme il s'agissait d'une maladie relative à son travail, elle n'a pas pu bénéficier de l'assurance maladie de Newbold Approved Society, à laquelle elle avait cotisé. Malgré les demandes de plus en plus insistantes de sa part et de celle de son mari, son employeur - **Turner Brothers Asbestos Company (TBA)** - a refusé à plusieurs reprises d'aider le couple, et Nellie est morte dans la misère le 24 Mars 1924, laissant derrière elle un veuf éploré et son jeune enfant. La détermination de TBA à rejeter la responsabilité de la maladie liée à l'amiante de Nellie, sa volonté de contester l'exactitude de son diagnostic et son recours à des experts juridiques et médicaux pour se défendre ont été indicatifs des stratégies qui seraient invoquées par les défenseurs britanniques de l'amiante au cours des décennies suivantes. Cette affaire était un cas rare car la patiente avait été médicalement diagnostiquée pendant sa vie comme souffrant d'une maladie liée à l'amiante, un fait confirmé par un examen post-mortem réalisé à la demande du médecin légiste. Les résultats d'un examen ultérieur microscopique des poumons, également ordonné par le médecin légiste, ont été présentés lors de l'enquête du médecin légiste en 1924; il a délivré un certificat attestant que la cause du décès était « une fibrose des poumons due à l'inhalation de particules minérales ». La mort de Nellie a été la première à être officiellement reconnue comme étant due à une « asbestose pulmonaire »², en effet, la nomenclature « asbestose » a été utilisée par le Dr WE Cooke dans son rapport de 1924 au *British Medical Journal* concernant le cas de Nellie.³



Nora Dockerty, première requérante à avoir remporté un succès concernant l'amiante, † 1950

Comme Nellie Kershaw, Nora Dockerty (née Kelly) avait travaillé également pour TBA, à l'usine d'amiante de Rochdale, en 1933 après avoir quitté l'école à l'âge de 15 ans. Lorsque son contrat de travail a pris fin en raison d'une maladie en novembre 1948, elle avait 13 ans et demi de service, initialement en tant qu'assistante sur une machine à carder et à filer chez TBA. À sa mort en 1950,

Nora avait seulement 31 ans, plus jeune de deux ans que Nellie Kershaw, quand elle est morte⁴. Alors que M. Kershaw avait survécu à Nellie et avait pu prendre soin de leur enfant, le mari de Nora l'avait précédée dans la tombe, laissant à son père la charge de poursuivre TBA pour l'indemnisation au nom de sa petite-fille. Une autopsie du tissu pulmonaire menée par le Dr Manning à la morgue de Rochdale a permis au médecin légiste de confirmer la cause du décès comme étant une « Tuberculose Généralisée accélérée par la présence d'Asbestose », le 23 février 1950. Un rapport subséquent du Panel Médical de Pneumoconiose, à Manchester, a conclu que la cause de la mort était une « Pneumoconiose (Asbestose) assortie de la Tuberculose » Le verdict du médecin légiste a donné l'impulsion à la famille Kelly pour entamer une procédure judiciaire. Après avoir contacté un fonctionnaire du Syndicat National des Travailleurs Géréraux et Municipaux, M. Kelly, le père de Nora, a commencé à recueillir des preuves nécessaires à l'éventuelle réussite d'une action en justice. Les informations recueillies ont été transmises au syndicat qui a ensuite chargé le cabinet d'avocats des Maîtres John Whittle, Robinson & Bailey d'agir pour la famille. Après des négociations prolongées et une joute juridique de grande ampleur, l'affaire a finalement été réglée en Janvier 1952, lorsque **Turner & Newall**, la société mère de TBA, a payé la somme de £ 375 avec dépens. Commentant l'importance de l'affaire portée par la mort de Nora Dockerty, le professeur Nick Wikeley a écrit: « L'histoire de Kelly contre Turner & Newall Ltd » représente un microcosme de l'équilibre établi dans l'industrie de l'amiante entre la santé des travailleurs et la rentabilité des entreprises: entre 1931 et 1948, 87 938 £ ont été payés à 140 victimes d'asbestose dans le cadre du Plan Asbestose; dans la même période, mais près de 7 millions de £ ont été distribués aux actionnaires »⁵



Nancy Tait fondatrice du premier groupe de victimes de l'amiante dans le Monde, † 2009

Contrairement aux autres dames présentées dans cet article, Nancy Tait n'est pas décédée d'une maladie liée à l'amiante. Elle en était, néanmoins, une victime, puisque son mari Bill est mort d'un mésothéliome pleural en 1968. En tant qu'ingénieur du téléphone, Bill avait été exposé à l'amiante dans le cadre de son travail sur une base régulière, un fait que son employeur continuait à nier. C'est quatre ans après la mort de Bill que Nancy a finalement forcé les autorités à admettre la responsabilité de sa maladie; l'offre dérisoire qu'ils ont faite à titre de règlement de la demande, soit £ 4000, a été refusée. La tragédie de la mort précoce de son mari a été l'événement qui a dominé le reste de la vie de Nancy, une vie passée à aider les autres à surmonter les obstacles médicaux, juridiques et sociaux qui empêchaient les victimes d'avoir accès aux traitements dont ils avaient besoin et à la compensation qu'ils méritaient. Ce qu'elle a réussi à faire en aidant les autres à naviguer dans la bureaucratie gouvernementale, à arracher des indemnités aux employeurs négligents, à une période où les jeux étaient faits d'avance contre les travailleurs, témoigne de son immense engagement, de sa persévérance, de sa mémoire phénoménale et sa prati-

que de la fonction publique. La Société pour la Prévention de l'Asbestose et des Maladies Professionnelles (*The Society for the Prevention of Asbestosis and Industrial Diseases - SPAID*), que Nancy créée en 1978, a été le premier groupe à faire pression dans le monde entier pour les besoins des victimes de l'amiante. La SPAID était un organisme caritatif agréé qui a offert gratuitement des conseils et du soutien aux victimes et aux membres de leurs familles. Nancy ne fonctionnait pas avec des horaires de bureau et ne «prenait pas de weekends». Elle était disponible par téléphone et personnellement auprès de ceux qui en avaient besoin, quand ils le souhaitaient. Les veuves et les veufs ayant à faire face à la perspective intimidante de l'enquête du médecin légiste étaient réconfortés par la présence de cette Dame aux cheveux blancs, à l'allure inoffensive, dans ses chaussures confortables et une attitude de grand-mère. Cette attitude masquait un esprit en acier trempé - malheur à tout fonctionnaire, expert ou témoin qui la sous-estimait. Il était fréquent pour Nancy de se confronter lors d'une enquête au médecin légiste ou contre les meilleurs experts que l'argent des employeurs pouvait acheter. Elle les a affrontés dans un cadre formel, lors d'audiences parlementaires, de conférences sur la santé au travail et des procédures d'enquêtes. Ses adversaires tentaient de l'écarter en la faisant passer pour une amatrice et des tentatives ont été faites pour la discréditer, mais toutes ont échoué. Nancy est décédée le 13 Février 2009, à l'âge de 89 ans, après avoir consacré les 41 années de sa vie après la mort de Bill à aider les autres. Elle a laissé un héritage de compassion et de réussite dont tout le monde serait fier.



Alice Jefferson, protagoniste d'un documentaire emblématique. † 1982

À l'âge de 17 ans, Alice Jefferson (née en 1935) est partie travailler à l'usine d'amiante **Cape** à Acre Mill, Yorkshire ; il n'aura fallu que trois mois, passés à travailler dans les nuages de poussières d'amiante, pour que se déclare le mésothéliome, qui a pris sa vie trois décennies plus tard. Comme Nellie Kershaw et Nora Dockerty, elle est morte bien avant son heure, en laissant son fils Paul, 15 ans, et sa fille

Patsy, 5 ans, son mari et les membres de sa famille en deuil. En 1982, Alice a fait l'objet d'un documentaire historique qui a été diffusé à la télévision grand public en prime time; il a été regardé par près de 6 millions de téléspectateurs. Pour expliquer la contribution apportée par Alice au programme, l'historien spécialiste de l'industrie Geoffrey Tweedale a écrit: «*Une grande partie de l'impact du documentaire était due au fait qu'il soit centré sur Alice, qui a fait preuve d'un énorme courage face à une maladie sans pitié. Son médecin l'a décrite comme une « jeune fille normale du West Yorkshire. Elle est dure et réaliste et vous ne pouvez pas embobiner cette dame. Cette dame sait exactement à quoi s'en tenir .»* La réaction d'Alice a été de se battre, en particulier pour son mari, pour son jeune fils et pour sa fille. Comme elle l'explique: «*On ne peut pas abandonner, n'est-ce pas ? On se doit à soi-même et sa famille de continuer à se battre, n'est-ce pas ? Et quand on est mis KO, on doit se relever et rester debout.*»⁶

Le programme de quatre-vingt-dix minutes, intitulé « Alice - Lutte pour la Vie » (*Alice - A Fight for Life*), a marqué un tournant dans l'attitude de la Grande-Bretagne vis-à-vis de l'amiante, et a amené des questions posées au Parlement pour que des mesures soient prises ; dix jours après la diffusion d'*Alice*, le gouvernement a alors réduit la limite légale des expositions professionnelles à l'amiante. La publicité négative générée par le programme eu un impact sur les entreprises britanniques de l'amiante, et les actions de **Turner & Newall**, le «géant de l'amiante» du pays, ont accusé une perte de 60 millions de £. Tout cela est venu trop tard pour Alice ; elle est morte un mois après la fin du tournage et quatre mois avant la diffusion du documentaire.



June Hancock Première requérante environnementale à avoir remporté un succès, † 1997

June Hancock, née en 1936, a grandi à l'ombre d'une usine d'amiante dans la ville de Armley, dans le West Yorkshire. Après avoir perdu sa mère Maie Gelder d'un mésothéliome en 1982, June se retrouva une fois encore face au cauchemar quand on lui diagnostiqua, à elle aussi, un mésothéliome (1993). Ni elle, ni sa mère

n'avaient travaillé au contact de l'amiante.⁷ June savait la manière dont la maladie progresserait; elle savait que les tâches quotidiennes deviendraient de plus en plus pénibles, et les plaisirs simples impossibles à obtenir ; elle a choisi de se battre. Son adversaire, JW Roberts Ltd. (JWR), exploitait le site de Armley depuis 1895. qui était devenu en 1920 une filiale de **Turner & Newall** (T&N) Limited. Ainsi, en poursuivant JWR en justice, June poursuivait en réalité T&N. En 1995, les 40'000 employés de T&N ont généré un chiffre d'affaires de 2 milliards de £ sur deux cents installations, dans vingt-quatre pays; la société n'allait pas capituler facilement. Téméraire, June a saisi un avocat juste après avoir été diagnostiquée; une assignation a été émise le 5 Septembre 1994. Il s'agissait d'une jurisprudence; personne n'avait jamais, auparavant, réussi à obtenir une indemnisation d'une société anglaise pour une exposition environnementale à l'amiante. L'affaire de June a été associée à celle d'Evelyn Margereson, la veuve d'une victime de mésothéliome qui avait, comme June, vécu près de l'usine textile de Roberts. Dans la décision de soixante-six pages rédigée le 27 Octobre 1995, le juge Holland a accordé aux deux demandereses une indemnisation intégrale, et a rendu un «*chaleureux hommage à la dignité et au courage (de June)*»- L'appel interjeté par les défendeurs a été rejeté le 2 avril 1996, et l'autorisation de faire appel à la Chambre des Lords a été refusée. Et cela s'est terminé ainsi: June Hancock a reçu 65'000 £, Evelyn Margereson £ 50'000. Pas grand-chose pour deux vies. Mais quelle victoire ! - June, sa famille et son équipe juridique étaient heureux. Les paroles de June ont été citées au niveau national: «*Cela prouve que si petit que vous soyez, vous pouvez vous battre, et aussi grand que vous soyez, vous pouvez perdre.*» Après le verdict, les autres victimes de mésothéliome de Armley et Washington, l'emplacement d'une autre filiale T&N, ont reçu des règlements à l'amiable. June avait raison; son combat a rendu les choses «*plus facile pour les autres.*» June avait 61 ans quand elle est morte le 19 Juillet 1997, sa fille Kimberley et ses fils Russell et Tommy à ses côtés. Partant du fait que son père a vécu jusqu'à 86 ans, il n'y a aucun moyen de savoir combien d'années ont été volées à June à cause de la contagion de l'amiante imprégnant l'air, l'eau et les rues de Armley.



Gina Lees, symbole de la troisième vague de décès dus à l'amiante en Grande-Bretagne † 2000

Des études d'impact global de l'amiante ont identifié trois vagues de décès : la première concernait les personnes qui avaient travaillé directement l'amiante, comme Nellie Kershaw, Nora Dockerty et Alice Jefferson ; la seconde touchait des travailleurs comme Bill Tait, qui utilisaient des produits amiantés, tandis que la troisième est associée à l'exposition à l'amiante in situ telle que celle vécue par les plombiers, les électriciens, les menuisiers et les travailleurs dans le domaine de la rénovation⁸. En 2000, à l'âge de 51 ans, Gina Lees est morte du cancer de l'amiante, à peine trois mois après avoir été diagnostiquée. Gina n'avait jamais travaillé l'amiante, ni vécu près d'une usine d'amiante ; aucun de ses parents n'avait travaillé dans un milieu industriel où ils auraient été exposés à l'amiante. Quand on lui a diagnostiqué le cancer lié à l'amiante, le mésothéliome, ni elle ni son mari ne parvenaient à comprendre comment une institutrice d'école primaire avait pu contracter une maladie de l'industrie. C'est ainsi que son mari Michael a commencé son enquête personnelle pour trouver une explication. Alors que Michael examinait avec soin des dossiers

du gouvernement, des déclarations de témoins et des documents d'archives, il a rassemblé un dossier qui a mis en lumière le comportement épouvantable des gouvernements successifs, bien décidés à ignorer le problème mortel posé par la présence d'amiante dans les écoles. Michael a découvert que la plupart des 25 écoles où Gina avait travaillé au cours de sa carrière d'enseignante contenaient des floccages à l'amiante qui étaient souvent endommagés et dangereux, ce que les personnels de direction, les administrateurs et les personnels des écoles ignoraient. Lorsque Michael a soulevé ses préoccupations auprès des autorités, il a été « consterné » par leur indifférence. Au cours de ses activités de recherche, Michael est entré en contact avec des victimes de l'amiante, des experts scientifiques, des syndicalistes des militants de la santé publique, à la suite de quoi est né un réseau pour lutter contre le « scandale national » de l'amiante dans les écoles du Royaume-Uni. Gina Lees n'a pas été la première enseignante à mourir d'une exposition dangereuse dans le milieu du travail, et elle ne sera pas la dernière, mais son cas a été le catalyseur d'une mobilisation sans précédent sur l'amiante dans les écoles, qui a eu lieu au cours des dernières années

Réflexions finales

Depuis plus de cent ans, une catastrophe de santé publique a lieu en Grande-Bretagne, qui a coûté plus de vies que toute autre épidémie professionnelle. Cette catastrophe humanitaire a été causée par l'utilisation de l'industrie de l'amiante, une substance importée de l'étranger. Les dirigeants d'entreprises, ainsi que les ministres des gouvernements, les fonctionnaires et les élus ont été responsables du déchaînement d'une attaque féroce sur des hommes et les femmes ordinaires, impuissants face à ce cancérigène mortel. Les mêmes excuses, avancées pour prolonger l'utilisation de l'amiante en Grande-Bretagne, continuent d'être diffusées par des intérêts particuliers dans les pays où l'utilisation de l'amiante reste légale. Les dimensions et la gravité de l'expérience britannique de l'amiante devraient être plus que suffisantes pour convaincre toute personne raisonnable que l'humanité a le droit de vivre dans une atmosphère exempte d'amiante. Les tragédies dans d'autres pays, qui sont également documentées dans l'édition spéciale de *Women & Environments International Magazine*⁹, pour lequel cet article a été écrit, corroborent, s'il en était besoin, que l'amiante devrait être interdit dans le monde entier.

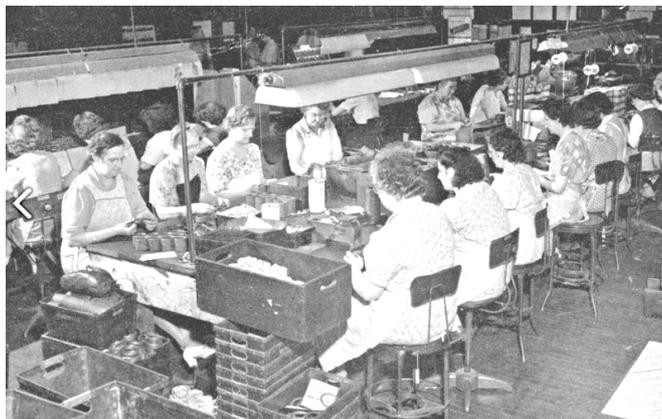


Debbie Brewer, militante du XXIe siècle † 2006

Debbie Brewer, née en 1959, a reçu un diagnostic de mésothéliome pleural en Novembre 2006. Son exposition à l'amiante résultait de l'emploi de son père de 1963 à 1966 à Plymouth; en tant qu'« enveloppeur », il ôtait l'isolation d'amiante des tuyauteries pour le ministère de la Défense (MoD). Il demeurait chez lui à la fin de ses journées avec de l'amiante sur ses vêtements de travail. Il est mort d'un cancer du poumon en août 2006, trois mois avant que le cancer de sa fille ait été diagnostiqué. L'affaire de Debbie, l'une des premières à obliger le ministère de la Défense à rendre compte de sa négligence, a été réglée à la fin de 2007, avec le versement d'une somme à six chiffres. Mère célibataire de trois enfants, dont le plus jeune avait dix ans quand elle a été diagnostiquée, Debbie était déterminée à explorer toutes les options, y compris des thérapies alternatives qui pourraient prolonger sa vie. Après avoir été en contact avec Anthony Webb, victime de mésothéliome, et son épouse Patricia, Debbie a décidé de se rendre à Francfort pour bénéficier d'une chimiothérapie, un plan d'action qu'elle n'avait alors pas révélé à son oncologue de Plymouth qui l'avait mise en garde contre « les requins d'Internet. » Après trois traitements en Allemagne, dont chacun lui a coûté 4'000 euros, une tomodynamométrie a révélé une réduction significative de la taille de sa tumeur. C'est à ce moment-là que Debbie a informé son oncologue du traitement qu'elle avait eu. Bien que surpris par l'efficacité apparente de cette thérapie alternative, rapporte-elle, il a été réceptif à la preuve qu'il voyait. Debbie, douée d'un don naturel de communication, était apparue à la télévision et dans les journaux au moment où elle avait découvert que Facebook et d'autres sites de réseaux sociaux pouvaient être utilisés afin d'aider à accroître la sensibilisation des options ouvertes aux personnes souffrant de mésothéliome, ainsi qu'à construire une communauté en ligne où les personnes atteintes de mésothéliome, leurs familles et leurs amis puissent se réunir pour s'apporter un soutien mutuel. Cette philosophie fut à la base de la création de la page Facebook *Mesothelioma Warriors* (Les Guerriers du Mésothéliome), qui apporte du réconfort, ainsi que des réponses, entre patients. « Peu importe l'heure du jour, quelqu'un, quelque part, répondra à un courriel de l'un de nos membres. Si vous avez un jour le moral en berne, vous pouvez parler ouvertement sur notre site, sans crainte de bouleverser votre famille. Notre groupe de la colère permet aux gens de faire face. »

Références et notes

- 1 <http://www.hse.gov.uk/statistics/causdis/mesothelioma/mesothelioma.pdf> <http://www.hse.gov.uk/statistics/tables/meso01.xls>
- 2 Selikoff IJ, Greenberg M. A Landmark Case in Asbestosis. (Un Cas Historique d'Asbestose). JAMA 1991; 265: 898-901.
- 3 Cooke WE. Fibrosis of the lungs due to the inhalation of asbestos dust (Fibrose des poumons en raison de l'inhalation de poussières d'amiante). BMJ. 1924; 2: 147.
- 4 Durant la période 1933-1948, Mme Dockerty avait également travaillé pendant un an dans une usine de munitions et a eu cinq mois de congé pour cause de maladie.
- 5 Wikeley N. The First Common Law Claim for Asbestosis: Kelly v. Turner & Newall Ltd (La première demande de droit commun concernant l'asbestose : Kelly contre Turner & Newall Ltd) (1950). [1991] JPL numéro 3/98; 197-210.
- 6 Tweedale G. Alice: A Fight for Life – The Legacy. British Asbestos Newsletter. Issue 67, Summer 2007, pages 2-3 (Alice: Lutte pour la Vie - L'héritage. Lettre Britannique sur l'Amiante. Numéro 67, été 2007, pages 2-3). <http://www.britishasbestosnewsletter.org/ban67.htm>. **La TVSR suisse a projeté ce film sous le titre "Alice, un combat pour la vie" le 27 septembre 1984 dans le cadre des émissions de "Temps présent".**
- 7 Kazan-Allen L. Hancock Remembering June Hancock. British Asbestos Newsletter. Issue 67, Summer 2007, pages 4-5. (En Souvenir de June. Lettre Britannique sur l'Amiante. Numéro 67, été 2007, pages 4-5.) <http://www.britishasbestosnewsletter.org/ban67.htm>
- 8 En outre, l'exposition para-professionnelle vécue par les parents des travailleurs qui ont été en contact avec les vêtements de travail contaminés par l'amiante, a engendré à un grand nombre de victimes parmi les femmes, les enfants et petits-enfants.
- 9 Women and Environments International Magazine. Spring/Summer 2012; No. 90/91 (Printemps / été 2012; No. 90/91.)



Le vécu de ces sept femmes exceptionnelles ne doit pas masquer le destin tragique de milliers d'autres victimes parmi les ouvrières de l'amiante.

Fernanda Giannasi primée au Brésil



En 1940, à «Bom Jesus da Serra», dans la région semi-aride de Bahia au Brésil, débutait l'extraction d'amiante, qui sera responsable, des décennies durant, des maladies et de la mort de milliers de travailleurs. Pour y mettre fin, le 29 novembre 2017 fut une date historique: la Cour suprême fédérale forcée par la mobilisation des travailleurs, de médecins, d'inspecteurs du travail et d'avocats pour interdire l'utilisation de cette fibre cancérigène a interdit sa production, son commerce, et son utilisation au Brésil. Non autorisé dans plus de 70 pays, l'amiante a déjà tué plus de 2'000 Brésiliens. L'inspectrice du travail, Fernanda Giannasi, a été sans conteste la force motrice de cette lutte victorieuse.

Fernanda a travaillé dur pour améliorer les conditions de travail mortifères dans les usines et mines d'amiante. Elle a aidé les malades à consulter un médecin et à obtenir réparation en justice. Fernanda connaissait personnellement, les noms, chaque travailleur tombé malade ou décédé de mésothéliome ou d'asbestose ainsi que leurs familles. Pour les défendre, elle a fondé l'Association Brésilienne des Exposés à l'Amiante (Abrea).

Le Prix "Faites la différence" qui lui a été attribué témoigne de la reconnaissance publique d'un travail effectué depuis plus de trois décennies, et qui n'a cessé d'être une lutte solitaire et avant-gardiste, auquel se sont associés les principaux leaders et mouvements sociaux du pays en faveur de la défense intransigeante des conditions de vie de la population. C'est que les gens étaient exposés durant des années, sans aucune information ou protection, au risque de mourir de l'amiante, présent dans la plupart des constructions du pays. Au prix accordé à Fernanda vient s'ajouter la décision importante prise par la Cour Suprême d'interdire l'amiante, «Ces deux événements placent le Brésil sur la carte des pays développés tant socialement qu'environnementalement et apporte une perspective positive aux autres mouvements qui luttent dans des tranchées analogues», a déclaré Fernanda.

Le procureur général du ministère public du Travail (MPT), Ronaldo Fleury, affirme que le prix devait être donné "à une personne qui a choisi la vie des travailleurs". L'inspectrice du travail Márcia Kamei du Programme National pour l'Interdiction de l'Amiante a souligné l'engagement de Fernanda: *Peu de personnes comme elle ont eu l'obstination nécessaire pour répondre aux besoins de leurs communautés avant leurs propres intérêts, à persister et rester fermes dans la défense d'une cause pendant plusieurs décennies et ont eu la générosité de partager leur amour de mère avec tant de travailleurs. Fernanda Giannasi est l'une de ces rares exceptions.*

Traduit de l'article "Prêmio Faz diferença", publié par O Globo le 27.2.2018 et en espagnol par Rebellón. <https://www.rebellon.org/noticia.php?id=238624>

Dans le monde, les luttes se multiplient



Nos luttes emblématiques en Europe et aux Etats-Unis font tâche d'huile en Indonésie, Vietnam, Cambodge, Laos, Myanmar ou Népal... Ainsi, "L'empire mondial de l'amiante s'effondre" comme l'écrivait Laurie Kazan-Allen, coordinatrice du secrétariat d'International Ban Asbestos dans AlerteAmiante N° 23.

Première condamnation d'Uralita (Eternit), pour avoir exposé à l'amiante 39 voisins de son usine d'amiantement de Cerdanyola en Espagne

Le verdict considère que la société Uralita –Eternit en Espagne– *"n'a pas agi avec diligence en émettant de l'amiante sans surveillance adéquate dans son proche environnement"*. L'Audiencia de Madrid a condamné pour la première fois la compagnie Uralita à indemniser avec plus de 2 millions d'euros un groupe de voisins touchés par l'amiante dispersé de son usine de Cerdanyola del Vallès.

Ce sont au total, 39 voisin-e-s de ses fabriques qui sans y avoir jamais travaillé vivaient ou travaillaient à proximité de l'entreprise. Selon le collectif Ronda, qui a dénoncé cette grave pollution environnementale, cette décision judiciaire rend Uralita responsable des maladies et des décès de personnes qui n'ont jamais été employées dans ses usines en activité entre les années 1907 et 1997. Pour les avocats de Ronda *"Cette décision sans précédent reconnaît, pour la première fois, l'héritage de la mort et de la souffrance laissée par la compagnie Uralita dans les localités où elle s'est établie"*.

Pour les avocats du Collectif Ronda, *"Il existe heureusement depuis plusieurs années une jurisprudence solide qui établit la responsabilité d'Uralita pour les maladies et les décès de ses anciens employés et des membres de leurs familles, car elle a violé en permanence la réglementation du travail concernant la protection de leur santé, mais il n'y avait rien de semblable en ce qui concerne ses responsabilités environnementales"*, "Uralita, qui connaissait les dangers de l'utilisation et de l'inhalation de fibres d'amiante, n'a pas agi avec la diligence requise. C'est un vrai drame qui, malheureusement, s'est

poursuivi depuis des décennies –expliquent les avocates– et jusqu'à présent ses victimes ne bénéficiaient pas de la reconnaissance à laquelle ils ont droit. Bien qu'il soit reconnu que les maladies causées par l'amiante affectent plus de 10 personnes par an et un million d'habitants en Espagne, ce chiffre atteint 95 victimes annuelles dans le quartier de Ripollet et Cerdanyola del Valles. Une proportion accrue si l'on considère l'incidence du mésothéliome pleural, une maladie mortelle sans espoir de guérison. Dans la zone qui a accueilli Uralita, ce chiffre s'élève à 47 cas par million d'habitants.

Extraits traduits de l'article publié par *La Vanguardia* le 18.12.2017.

<http://www.lavanguardia.com/vida/20171218/433740943315/uralita-condenada-amianto-cerdanola-vecinos-ripollet.html>

Cette victoire est importante car les cas de contamination environnementale des usines d'amiantement Eternit en Belgique et en Suisse ont aussi été dénoncés. La condamnation d'Uralita crée un précédent qu'il faudra exploiter tant pour dénoncer les cas d'exposition non professionnelle au voisinage des usines Eternit dans le monde que pour exiger de leurs propriétaires la réparation des dommages à la santé des populations avoisinantes. C'est ce qu'avaient souhaité Marcel Jann et sa famille, voisins de l'usine Eternit de Niederurnen en Suisse. Il est décédé à 52 ans de mésothéliome parce qu'il avait grandi aux abords de cette usine.

(Voir son témoignage dans *AlerteAmiante* N° 20, p. 5)



Une habitante voisine de l'usine Uralita de Cerdanyola à Barcelone

«Amiante et mensonge, notre perpétuité» de Virginie Dupeyrou

Je viens de terminer la lecture du livre de Virginie Dupeyrou. C'est un témoignage saisissant du calvaire d'une famille de victime de l'amiante. Un témoignage écrit à deux voix: Virginie et son père Paul, qui relate l'ampleur du calvaire commun jusqu'à la mort de son père atteint par ce terrible mal qu'est le mésothéliome. C'est le récit d'une longue descente aux enfers d'une famille qui vivait une vie paisible et sereine. Subitement, en septembre 2014 le pronostic tombe: cancer de la plèvre.



S'ensuit une série d'interventions et d'examens tous plus douloureux les uns que les autres. A cela s'ajoutent les incertitudes quant à l'évolution de la maladie. Voilà ce qu'écrit sur la pneumologue de son père : *«il n'y a aucune concertation entre elle et toi, jamais d'explications apportées ou très peu. Elle applique. Point ! Pourtant, il me semble évident que la communication avec le patient et sa famille est un facteur essentiel. Un patient qui ne croit pas à son traitement, parce qu'on ne lui apporte aucun élément d'information, et qui doit les extirper au médecin, voilà une situation déplorable, inadmissible. C'est pourtant ce que nous vivons.»*

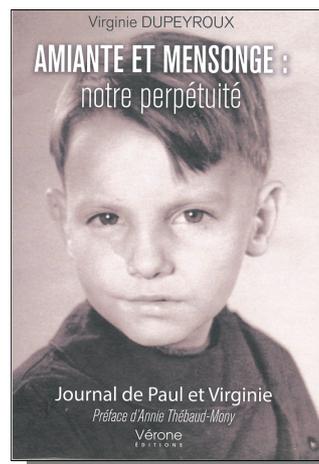
Le livre est un récit vibrant d'amour entre le père et sa fille, mais aussi vibrant d'indignation devant les négligences médicales qui relèvent du manque de respect des soignants vis-à-vis de leurs patients. Le médecin ne veut rien savoir du scandale sanitaire d'Aulnay-sous-Bois où Paul est né et a été exposé à l'amiante. Pour elle le lien n'est pas possible compte tenu du temps de latence de vingt à trente ans environ entre l'exposition et le diagnostic fatal. Pourtant, c'est bien à Aulnay-sous-Bois que Paul a été contaminé. Il habitait non loin de l'usine du CMMP. (Usine du Comptoir des Minéraux et Matières Premières) qui broyait de l'amiante et autres toxiques à peu de distance du domicile des Dupeyroux. Dans les années 40 et 50, ils subiront de plein fouet les conséquences différées de leur contamination par le CMMP, sans connaître encore la source de leur exposition. Ils l'ont appris par hasard à la suite d'une campagne de presse de l'association de victimes Ban Asbestos. Ce livre raconte aussi comment les victimes et leur famille ont été laissées seules, et privée des soins nécessaires, rendant la fin de vie de Paul tellement épouvantable, qu'il n'a pu mettre de nom sur ce qui l'avait si injustement frappé face à ce drame.

L'impunité de l'entreprise criminelle est totale. Virginie Dupeyrou relève vers la fin du livre tous les griefs qu'elle ressent: *«Le CMMP pollueur, après avoir menti effrontément a minimisé l'ampleur de la pollution du site truffé de poussières d'amiante et a multiplié les procédures en justice pour ne pas devoir en payer la facture. Virginie s'écrie : « De quel droit des industriels et prétendus médecins t'ont-ils mis dans cet état, toi qui te grises du nom de Liberté, toi le réfractaire à toute autorité, à la connerie humaine dans toute son ampleur. Toi passionné par la Commune, amoureux de la mer du vent, des animaux et*

des ruisseaux. Toi l'indépendant, le libertaire, le Citoyen du Monde....» Le soir de la mort de Paul, Virginie écrit : *« Dès ce soir, je le sais, je vais écrire, surtout ne pas le taire. Au contraire, le créer. Pendant quinze mois, nous avons été traités comme des citoyens de seconde zone. Nous avons été seuls. Nous avons eu le tort de croire en leur honorabilité, en leur moralité. Il n'en ont pas. Personne ne devrait subir cela, jamais.»*

Puisse ce livre encourager tous ceux et celles à lutter pour faire valoir leurs droits à la justice et ceux de leurs proches.

Pierrette Iselin



Virginie Dupeyrou "Amiante et mensonge, notre perpétuité: journal de Paul et Virginie", Préface d'Annie Thébaut-Mony, Véronique éditions, 2018, 575 pages.

Supplique aux amis disparus

Chers amis qui êtes aux Cieux
Ou autre Nirvana, qu'importe !
J'ai beau frapper à votre porte
Vous demeurez silencieux.

Recevez-moi donc dans votre Ancre
Et nous rirons comme autrefois
Lorsqu'aux crises de vos foies
S'ajoutaient vos douleurs au ventre.

Manuel, Choura, Gérard, Sandor...
Vous nous avez jadis quittés
Et je suis tout désespéré
Car sans vous, mon espoir s'endort.

Lorsque vous fûtes asphyxiés,
Vos poumons tapissés d'amiante,
Vous réserviez à vos amantes
Des farces pour les rassurer !

Que ne m'avez-vous averti
Partant pour la vie éternelle
Que vous aviez déserté celle,
Que doit endurer votre ami ?

Lorsque la Mort fut à l'affût
—Mésothéliomes, cancers sournois—
Vous n'en aviez que pour un mois
Avant que l'on ne vous voie plus.

Accueillez-moi dans votre Éden,
Celui dont rêvent les souffrants,
Veuillez héberger les suivants
Qui réclament une mort sereine.

Nous vous menions au cimetière
Vous ricanant, nous déconfits,
Déçus de vous savoir partis
Sans pouvoir vous suivre derrière.

Préparez, le pain et le vin,
Le couvert, la nappe de fête
On évoquera nos défaites
En savourant vos mets divins.

Amis que nous mettions sous terre
Je vous implore, et c'est mon vœu:
Veuillez agir de votre mieux:
Ne me laissez plus solitaire !

On reparlera de nos vies
En nous moquant de ses tracés
Et nous ne ferons plus de cas
Des frustrations de nos envies.

F.I. 2013 Après le énième enterrement
d'une victime de l'amiante